

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT  
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune d'Alignan-du-Vent,  
Vu la loi n° 82-213 du 21 mai 2021 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
En raison du marché de Noël du 12/12/2021 07h au 13/12/2021 20h00.  
Vu que des accidents et encombrements pourraient se produire dans certaines voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

**ARRÊTE**

**Article 1:**

Le stationnement et la circulation sont interdits Place de la Liberté du 12/12/21 7h au 13/12/21 20h00.

Des barrières seront installées pour matérialiser les interdictions.

**Article 2:**

Madame la Secrétaire de Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pézenas, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Alignan-du-Vent  
Le 03 décembre 2021

Publié le

Le Maire

Christophe PASTOR



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.